

Un autre changement important dans le domaine des placements et qui a été déterminé, non par la loi, mais par une décision des compagnies elles-mêmes, est une contraction des prêts sur hypothèque et une augmentation sensible des stocks d'obligations du gouvernement. Cette dernière tendance a pris graduellement et fermement de l'ampleur durant toute la période de quinze ans qui a suivi le début de la dépression jusqu'à ce que, au cours des dernières années de guerre, tout le montant net dont disposent les compagnies pour effectuer de nouveaux placements soit converti en obligations de l'Etat.

Les chiffres suivants pour toutes les compagnies d'assurance-vie du Canada, à compter de la fin des années indiquées, donnent les changements dus à ces deux caractéristiques du mouvement des placements; y paraît aussi la tendance du taux moyen d'intérêt sur l'actif du grand livre durant ces années.

Au 31 décembre—	Placements				Pourcentages			Taux moyen de l'intérêt gagné
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	
	Actions ordinaires	Obligations du Dominion	Prêts hypothécaires	Actif total du grand livre	de (4)	de (4)	de (4)	
	(En millions de dollars)					%	%	%
1930.....	311	33	338	1,436	22	2	24	6.23
1935.....	300	177	301	1,808	17	10	17	4.59
1940.....	260	309	306	2,379	11	13	13	4.24
1945.....	146	1,142	267	3,367	4	34	8	3.89

**Mortalité en temps de guerre.**—Au début de la première Grande Guerre en 1914, peu de polices d'assurance-vie en vigueur au Canada contenaient des restrictions relatives au service militaire et la plupart des compagnies dont les polices contenaient de telles restrictions décidèrent d'elles-mêmes, au début de la guerre, de les abandonner et de payer le plein montant des réclamations occasionnées par la guerre. Quant aux nouvelles polices émises après le début de la guerre, la ligne de conduite adoptée par les différentes compagnies est loin d'être uniforme; elle est fondée sur le degré d'optimisme avec lequel les dirigeants des compagnies envisagent la marche et la durée de la guerre. En général, les primes supplémentaires pour service de guerre sont très insuffisantes à répondre à la mortalité conséquente plus élevé. A mesure que s'aggrave la situation de la guerre, les primes et les restrictions deviennent plus onéreuses et, dans certains cas parmi les compagnies de moindre envergure, presque inabordables.

En 1919, le Département des Assurances tente de réunir les chiffres relatifs aux réclamations de guerre, encourues par toutes les compagnies à charte fédérale ou provinciale. Ces chiffres représentent le montant des règlements en vertu de ces polices et sont divisés selon les catégories suivantes: a) polices des militaires morts au combat ou par suite de blessures; b) des militaires morts d'autres causes; c) des personnes en service de guerre ou des civils morts par suite de fait de guerre. Ces chiffres sont les suivants, années 1914-1918 inclusivement:—

Détail	Compagnies à charte fédérale		
	Assurés canadiens	Assurés britanniques et étrangers de compagnies canadiennes	A charte provinciale
	\$	\$	\$
a).....	15,135,811	1,075,345	1,864,369
b).....	1,548,562	126,844	198,213
c).....	471,045	54,905	35,710
<b>TOTAUX.....</b>	<b>17,155,418</b>	<b>1,257,094</b>	<b>2,098,292</b>